



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4360

Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet de la Commission Européenne Horizon 2020 - Internal Security Fund Police (ISFP -2017- AG - PROTECT), intitulé SECUR-CITIES – Lancement de l’opération ISFP n°60050001 projet ISFP (Internal Security Fund and Police) - Sécurisation des manifestations, vote et affectation de l’AP n°2018-1 Projet ISFP – Sécurisation des manifestations, programme n°00018

Direction Sécurité Prévention

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 18 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4360

Approbation des modalités de participation de la Ville de Lyon au projet de la Commission Européenne Horizon 2020 - Internal Security Fund Police (ISFP -2017- AG - PROTECT), intitulé SECUR-CITIES – Lancement de l'opération ISFP n°60050001 projet ISFP (Internal Security Fund and Police) - Sécurisation des manifestations, vote et affectation de l'AP n°2018-1 Projet ISFP – Sécurisation des manifestations, programme n°00018

Direction Sécurité Prévention

**Rapporteur** : M. SECHERESSE Jean-Yves

## SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 18 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. PHILIP), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2018/4360 - APPROBATION DES MODALITES DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE LYON AU PROJET DE LA COMMISSION EUROPEENNE HORIZON 2020 - INTERNAL SECURITY FUND POLICE (ISFP -2017- AG - PROTECT), INTITULE SECUR-CITIES – LANCEMENT DE L’OPERATION ISFP N°60050001 PROJET ISFP (INTERNAL SECURITY FUND AND POLICE) - SECURISATION DES MANIFESTATIONS, VOTE ET AFFECTATION DE L’AP N°2018-1 PROJET ISFP – SECURISATION DES MANIFESTATIONS, PROGRAMME N°00018 (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Récemment plusieurs villes européennes ont été visées par des attentats sur des espaces publics très fréquentés (Nice, Barcelone, Manchester, Berlin, etc...).

Afin d’aider les villes à renforcer leur sécurité, la Commission Européenne a décidé de créer un fonds de financement (Internal Security Fund Police – ISFP) de 18.5 M€, dédié à la sécurisation des espaces publics.

Il s’agit de soutenir des projets transnationaux visant à améliorer la protection des espaces publics, tout en respectant leur nature ouverte. Les actions financées doivent favoriser le travail en réseau pour permettre d’identifier et de diffuser les pratiques innovantes. Chaque projet doit être porté par au moins deux partenaires, établis dans différents États membres. Le soutien européen intervient en co-financement et peut être compris entre 350 000 et 3 millions d’euros.

Cet appel à projets subventionne 90% des dépenses, avec un versement d’avance pouvant aller jusqu’à 80% du montant subventionné à la signature du contrat.

La Direction de la Sécurité et de la Prévention de la ville de Lyon travaille depuis longtemps sur cette problématique de la sécurité des espaces publics. Elle a réfléchi à des actions de sécurisation des espaces publics éligibles à cet appel à propositions.

Pour répondre à l’appel à projets, la ville de Lyon s’est associée à la ville de Barcelone afin de constituer le consortium européen nécessaire. La ville de Lyon est le leader du consortium. La Commission Européenne a retenu définitivement, le 9 octobre 2018, le projet, dénommé « SECUR’CITIES », présenté par le Consortium.

En tant que chef de file, la Ville de Lyon percevra la totalité du financement UE et aura la charge de reverser sa quote-part à Barcelone. Elle sera le seul interlocuteur financier pour la Commission Européenne. Ces relations seront matérialisées par :

- La signature d’un Grant agreement, ou convention de subvention entre la Ville de Lyon et la Commission européenne ;
- La signature d’un Consortium agreement, ou contrat de consortium, entre la Ville de Lyon et la Ville de Barcelone, définissant les engagements des deux partenaires pour la bonne mise en œuvre du projet.

Il est également envisagé d'intégrer l'Agora des directeurs sécurité Rhône Alpes et Interpol, comme relais de diffusion des travaux.

Le dossier prévoit la sécurisation des espaces ouverts et lieux de rassemblement festifs via le déploiement de barrières anti-véhicule bélière, de caméras nomades gérées par le service de supervision globale, l'adjonction de son aux caméras pour diffuser des messages d'alerte auprès de la population, etc...

Il est aussi prévu de soutenir les initiatives populaires par le biais de prêt de matériels aux associations organisatrices d'événements sur l'espace publics (prêt de talkie walkies, de barrières anti-béliers, de chasubles d'identification, etc...) et par l'élaboration d'un guide pratique mis à leur disposition.

Enfin, un travail d'échange de bonnes pratiques avec la ville de Barcelone permettra d'enrichir la réflexion et éventuellement de diffuser ces procédés et modes d'action auprès d'autres villes européennes.

Le budget subventionnable pour la mise en œuvre de ce projet est évalué, au maximum, à 2 884 753 € (dont 1 571 337 € pour la Ville de Lyon et 1 313 416 € pour la Ville de Barcelone). Ce montant comporte une part de valorisation de masse salariale pour des agents déjà en poste au sein des services de la Ville, ainsi que des coûts de communication, des frais de déplacements, etc...

La Commission européenne majore les dépenses éligibles d'un forfait de 7% correspondant aux coûts indirects (frais de structure liés à l'environnement de travail).

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel des deux partenaires

	Ville de Lyon			Ville de Barcelone			Budget global de l'opération	
	2019	2020	2021	2019	2020	2021		
Fonctionnement	masse salariale	162 614,00 €	162 614,00 €	135 511,00 €	79 272,00 €	79 272,00 €	79 272,00 €	
	charges à caractère général	11 866,00 €	54 866,00 €	13 866,00 €	210 600,00 €			
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	541 337,00 €			448 416,00 €			989 753,00 €
Investissement (HT)	logiciels	30 000,00 €	31 250,00 €	93 750,00 €	35 000,00 €			
	matériels	637 000,00 €	118 000,00 €	120 000,00 €	830 000,00 €			
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	1 030 000,00 €			865 000,00 €			1 895 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT</b>		1 571 337,00 €			1 313 416,00 €			2 884 753,00 €
FORFAIT (+7%)		109 993,59 €			91 939,12 €			201 932,71 €
<b>DEPENSES SUBVENTIONNABLES</b>		1 681 330,59 €			1 405 355,12 €			3 086 685,71 €
SUBVENTION ISFP (90% des dépenses subventionnables)		1 513 197,53 €			1 264 819,61 €			2 778 017,14 €

Cette enveloppe financière est répartie pour environ 2/3 en section d'investissement et 1/3 en fonctionnement. En sachant que les dépenses d'investissement prévues permettraient à terme de réaliser des économies de fonctionnement (matériels pérennes, mutualisation ou redéploiement des équipages de Police Municipale, réduction des frais de prestations d'agents de sécurité, etc...).

Le projet doit se dérouler sur 3 ans (2019-2021).

Ainsi, la Ville de Lyon va percevoir une subvention globale de 2 778 017€ au maximum en fonction des dépenses réelles réalisées (80 % au maximum à la signature du contrat,

20 % à la fin du projet) de la part de la Commission Européenne destinée à financer les dépenses suivantes,

- pour la ville de Lyon : 1 777 337 € TTC (subventionnés à hauteur de 1 513 197,53 €)
  - o Dépenses d'investissement : 1 236 000 € TTC (seule la fraction HT, soit 1 030 000 €, étant subventionnable)
  - o Dépenses de fonctionnement : 80 598 €
  - o Charges de personnel : 460 739 €

Le montant global de l'opération n°60050001 est fixé à 1 236 000 €, soit le coût total des dépenses d'investissement du projet.

La ville de Lyon s'engage à reverser à la ville de Barcelone, en fonction des dépenses justifiées, la part de subvention qui lui revient, soit au maximum 1 264 819,61 €.

Où l'avis de la commission **urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie** ;

### **DELIBERE**

1. M. le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'instruction et à la gestion du projet SECUR'CITIES.
2. M. le Maire est autorisé à signer le Grant agreement ou convention de subvention avec la Commission Européenne.
3. M. le Maire est autorisé à signer le Consortium agreement ou Contrat de consortium, selon modèle joint, avec la Ville de Barcelone.
4. Les dépenses de fonctionnement seront prélevées sur les crédits des budgets 2019, 2020 et 2021, sous réserve de leur adoption, sur les chapitres 011 et 012.
5. Les recettes de fonctionnement et d'investissement issues de la Commission européenne seront imputées sur les crédits des budgets 2019, 2020 et 2021, sous réserve de leur adoption, sur les chapitres 74 et 13.
6. L'autorisation de programme n°2018-1 Projet ISFP – Sécurisation des manifestations, programme n°00018, constituant la limite supérieure des dépenses est fixée à 1 236 000 €.
7. Le lancement de l'opération n°60050001 projet ISFP (Internal Security Fund and Police) - Sécurisation des manifestations est approuvé. Cette opération sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2018-1, *programme n°00018*.
8. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n°00018, *AP n°2018-1, opération n°60050001* et seront imputées sur les chapitres 20, 21, (*et autres*), fonction 110,

selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2019 : 800 400 €
- 2020 : 179 100 €
- 2021 : 256 500 €.

9. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE